Municipalité de Saint-Apollinaire

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 853-2018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est par la présente donné par la soussignée,

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2022, un avis de motion concernant le règlement numéro 928-2022, portant sur la rémunération des élus municipaux, a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la même assemblée.

Que le projet de règlement prévoit, en 2022, pour le poste de maire, une rémunération de 40 000 $ (en augmentation de 5499.61 $) avec allocation de dépenses de 20 000 $ (en augmentation de 2749.80 $) pour un total de 60 000 $ (en augmentation globale de 8249.41 $).

Que le projet de règlement prévoit, en 2022, pour le poste de conseiller, une rémunération de 13 333.33 $ (en augmentation de 1833.92 $) avec allocation de dépenses de 6 666.67 $ (en augmentation de 915.89 $) pour un total de 20 000 $ (en augmentation globale de 2749.80 $).

Que ce règlement soit adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire qui se tiendra :

Lundi 6 juin 2022 à 19 h 30
Salle du conseil municipal
94, rue Principale

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Apollinaire situé au 11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire, et ce, sur les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Apollinaire ce 3 mai 2022.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, ainsi que dans le journal *L'Apollinairois* de mai 2022.

Donné à Saint-Apollinaire le 3 mai 2022.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

S'UNIR POUR RÉUSSIR !